

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 48 (1910)
Heft: 40

Artikel: La grosse servante de Maurice Glayre
Autor: Glaryre, Maurice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207143>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

LES POÈTES VAUDOIS

A L'EXPOSITION D'AGRICULTURE

Le jour de l'ouverture, au coup de dix heures et au son du canon, je franchissais seul, la porte principale de l'Exposition. Seul ? non pas ! Tous les poètes vaudois s'étaient donné rendez-vous pour m'accompagner. Tandis que d'un regard émerveillé je contemplais les massifs verdoyants et les platebandes fleuries de la pelouse qu'il fallait traverser pour pénétrer sous les constructions si ingénieusement distribuées sur notre place de Beaulieu la bien nommée, je rencontrai un jeune jardinier, fredonnant la chanson de René Morax :

Nous nous levons de bon matin,
Le joli jour arrive,
Et nous allons dans nos jardins,
La bêche et l'arrosoir en main,
Nous travaillons avec entrain,
Le joli jour arrive,
Le joli jour arrive enfin.

Oui, lui répliquai-je en le saluant, le joli jour est arrivé pour vous. Sous la conduite de votre colonel Fréd. Pittet et de ses adjudants, vous avez en effet travaillé avec entrain et vous pouvez recueillir le fruit de vos efforts, c'est-à-dire les justes éloges que vous méritez.

Nous faisons le tour de ces merveilleux jardins et des serres avoisinantes :

Des fleurs, des fleurs, des fleurs encore.

Tu ris, Palès, et tu reposes
Dans tes jardins fleuris de roses,
Tout gazouillants d'oiseaux siffleurs.
Des fleurs, des fleurs, partout des fleurs,
Pour toi, Palès.

Mais voici le pavillon de la viticulture. Pauvres vignes, comme vous voilà arrangées ! Il semble que toutes les sauterelles d'Egypte, les urebecs et les gribouris se sont abattus sur vous. Non, le vieux français n'est pas encore assez expressif pour rendre ce que j'éprouve à la vue de toutes ces misères. Dénéréaz, dans la langue que parlaient nos pères, vient à mon aide :

Se lo Blaque, lo Philoxe,
Et ce guieux de mildiou
Vo menaçant, faut po cosse
Surfatâ, suprâ lé bou ;
Sein quiet foudra âo bounan
Bairé l'igué dâi z'Avants
Po dâo vin blian,
Bairé l'igué dâi z'Avants.

Belle perspective ! on défaillera à moins ; je me sens blémir. Un verre d'Yvorne me remettrait ! Justement, au foud du pavillon, j'aperçois une jeune Vaudoise en costume national, en train de déboucher une bouteille. Elle semble me faire signe ; je m'approche et je l'entends me dire :

Vollîâ-vo gottâ 'na gotta,
Onna gotta dé colon ;
Ne fa pas fêre la potta,
N'è-t-e pas que l'è dau bon ?

Po dau bon, l'è dau tot bon et vo onna totte galèze Vurneranne. Ah ! mon grand-père qui était un vigneron d'Yvorne avait bien raison de dire que c'est entre 11 h. et 11 1/2 h. que trois doigts, mais pas plus, font le plus de bien.

Foudra bin comptâ l'è verro,
N'èin foudra baïre que trâi.

Mon trouble disparaît tout à fait lorsque je lis sur le flacon le nom de mon ancien major : Mandrin, la crème des majors, la joie de ses troupiers du 9 ! Que d'anciens et précieux souvenirs ce nom bien cher évoque, sans parler de plus récents d'un autre genre ! N'est-ce pas aussi un Mandrin qui incarnait l'hiver dernier la fleur des bons Vaudois, Grognoz, dans la pièce de Julien Monnet et de Tissot ? L'Yvorne, le commandant et l'acteur Mandrin me ragaillardisent tout à fait ; aussi c'est d'un pied léger que je gravis le petit bois de Beaulieu, après avoir remercié la jeune Vaudoise de son bon thé d'octobre, bien meilleur en tisane qu'en pilules.

En son honneur, j'entonne même en marchant la jolie chanson de Juste Olivier :

L'était un vigneron (bis)
Qui n'avait qu'une fille
Lonla.
Qui n'avait qu'une fille.
Mais sous son chapeau rond (bis)
Comme elle était gentille.

etc., etc.

Arrivé en face du chamois du pavillon de chasse et de pêche, la chanson de Juste Olivier est chassée par celle de mon ancien maître Louis Favrat :

Voici le jour, la montagne s'argente.
Le glacier luit comme un vaste miroir,
Allons, allons, épouse diligente,
Ma carabine et mon vieux chapeau noir.

Prépare aussi, mon petit sac de toile,
Mets-y du pain, c'est tout ce qu'il me faut.
Pourquoi pleurer ? N'ai-je pas mon étoile ?
Quelqu'un me gardera là-haut !

Celle-ci l'est à son tour par un amusant souvenir d'école.

Le bon papa Oyex-Delafontaine, le vieux barde vaudois, l'auteur de la « Cantate de Grandson » et des « Aubépines », a aussi consacré aux prouesses du chasseur de chamois une fort belle poésie que je lui avais demandé la permission de réciter aux examens. Mais, par je ne sais quel caprice, j'en choisis une autre sur les mœurs au chalet, sans le prévenir.

Devant les experts je récitais donc « Le Chalet », où se trouvaient les vers suivants :

L'amour a, sur le foin, comme sur l'édrédon,
Les mêmes sentiments, les mêmes abandons ;
Seulement au chalet il sera plus novice,
Et rarement ce toit donne un asile au vice.

Rires des experts. Mon bon vieux maître m'arrête :

— Tu ne devais pas réciter le Chalet, mais le Chamois. Pourquoi as-tu changé ?

— Parce que j'ai trouvé le Chalet plus de mon goût.

— Coquin d'enfant ! Tu aurais eu 10 ; tu n'auras que 9 pour te guérir de tes lubies.

Je retournai à ma place, tout penaud ; mais je vis bien de mon banc que les experts prenaient ma défense et que leurs rires gagnaient l'auteur du poème alpestre. Leur résista-t-il ? Je ne sais. Si ce fut le cas, par deux voix contre une, j'eus mon 10 quand même.

Le neveu du poète, le président de l'Exposition, M. le conseiller d'Etat Oyex-Ponnaz, aura sans conteste, à l'unanimité des voix, le prix d'excellence pour la façon dont il a dirigé cette admirable manifestation de notre vie nationale. J'espère même qu'il lui sera adjugé une chaîne pour suspendre le chronomètre que les Combières lui ont offert en souvenir du partage des forêts du Risoux.

En tout cas, tous ceux de notre classe de 58 sont fiers de le compter parmi eux.

Is chantent pour lui un air triomphant,
Pareil à celui que chante le vent,
Aux grands chênes verts quand le jour s'éveille.

De quels soins tu es entourée,

Forêt, sainte forêt, maternelle aux petits,
A ceux du rossignol comme à ceux de la louve,
Toi qui feuilles, en mai, sur l'oiselet qui couve
Et sur la bauge où les marçassins sont blottis !

On s'en rend compte en admirant les reproductions en miniature des travaux exécutés dans ton sein. Ces miniatures, dues à M. Dupertuis, un habile Ormonand, me rappellent le chant des bûcherons, de René Morax :

Quand viendra l'été,
Nous ferons sauter
Le bois récolté
Par le dévaloir.

Maintenant ils le font glisser et jusqu'où ? Jusqu'au fond de la vallée ! Comment ? M. Dupertuis nous le montre avec ses admirables reliefs dont je suis fier aussi, parce qu'Ormonand !

E. T.

Chez le coiffeur. — Le client, considérant l'apprenti qui s'apprête à le savonner :

— Dites donc, patron, vous voulez que ce soit cet enfant qui me fasse la barbe ?

— Oh ! n'ayez aucune crainte : il est très courageux, ce n'est pas la vue du sang qui le fera reculer.

LA GROSSE SERVANTE

DE MAURICE GLAYRE

On sait la grande part que Maurice Glayre, de Romainmôtier, prit à l'émancipation du Pays de Vaud et la considération dont il jouissait, non seulement sur les bords du Léman, mais encore à Varsovie, à St-Petersbourg, à Vienne, à Paris, villes où il fut chargé d'importantes missions diplomatiques. Ses qualités d'homme d'Etat, sa sagesse, la dignité de sa vie l'appelaient tout naturellement au poste de président de l'Assemblée provisoire du nouveau canton, puis à la présidence du Directoire hel-

vétique. Mais nous ne voulons pas refaire l'histoire de ce grand patriote; elle est trop connue. Ce qui l'est moins, c'est sa vie privée. Voici une lettre de lui, extraite des Archives cantonales, où se montre le simple citoyen, dans sa maison de Romainmôtier.

« Citoyens municipaux,

» La loi vous ayant confié la police de sûreté de la ville de Romainmôtier, je m'adresse à vous pour faire cesser un abus qui porte atteinte à cette sûreté.

» Les jeunes garçons ont pris l'habitude de se rassembler devant ma maison et ses dépendances pour y jouer aux quilles, aux palets et autres jeux. On ne peut en sortir ni les passants suivre leur chemin sans courir les risques d'être plus ou moins grièvement blessé. Il y a déjà eu plusieurs accidents de cette nature; hier, entr'autres, ma grosse servante en traversant la rue a reçu un premier coup de pierre qui lui a entamé la jambe, et un second qui lui a fait une contusion qui la fait beaucoup souffrir et ne lui permet pas de faire usage de sa main. Je vous dénonce ce fait et vous invite, non à le punir, mais à le prévenir pour la suite, en interdisant d'une manière efficace le choix des rues et grands chemins pour les ébats de la jeunesse.

» Je suis persuadé que vous aurez égard à mes représentations et que vous voudrez bien remédier incessamment à cet abus, sans que je sois obligé de recourir aux autorités supérieures.

» J'ai l'honneur d'être, citoyens municipaux, votre très affectionné concitoyen.

» Maurice Glayre.

» Romainmôtier, le 29 mars 1813. »

Ceci, Maurice Glayre l'écrivait à 70 ans. L'âge ne l'avait pas aigri contre la jeunesse. Peut-on dénoncer avec plus de mansuétude qu'il le fait l'accident survenu à sa domestique? Il n'entend pas que les joueurs de quilles et de palets soient privés de leurs divertissements, pourvu que le public n'en souffre pas et que sa « grosse servante » ne risque plus de se voir rompre bras et jambes. Si cette dernière vivait encore, elle dirait sans doute que Maurice Glayre était aussi bon maître que bon patriote.

Les roues et les ailes.

Tissot, le célèbre médecin de Lausanne, écrivait à la fin du XVIII^{me} siècle :

« Plusieurs ordres de gens qui se servaient eux-mêmes il y a trente ans se font servir aujourd'hui; ceux qui allaient à pied vont à cheval, ceux qui allaient à cheval vont en voiture; ils trouvent même le cabotement des voitures publiques trop rude, et les derniers artisans ne voyageront bientôt plus que dans des carrosses à ressorts bien liants. »

On peut s'imaginer ce que dirait Tissot s'il nous voyait rouler en chemin de fer, en tramway électrique, en automobile, et voler en dirigeable ou en aéroplane par dessus les lacs, les mers et les montagnes.

Que nous sommes loin du temps où le comble du luxe consistait à voyager dans des carrosses « à ressorts bien liants! »

CHAGRIN — BON CŒUR — PATIENCE

DANS les communes de la campagne vaudoise, il est d'usage de faire la grande lessive en automne, lorsque les grands travaux sont finis et que le temps permet de ranger le linge après la mise en état.

M^{me} la Syndique, ayant fixé le grand jour, se rendit comme d'habitude chez la Fanny, la Greffière, et chez la Zabeau, la femme de l'huissier, requérir leurs services.

Le jour arrivé, le soleil était radieux, les vi-

sages de nos trois commères exprimaient la plus parfaite bonne humeur, les maris étaient à l'ouvrage, les chats respiraient à l'aise, et autour du bassin de la fontaine les langues allaient leur train, surtout après les 10 heures. On prétend même que cela allait si bien qu'une personne appuyée contre le goulot n'entendait pas le bruit de l'eau tombant dans le bassin.

Tout-à-coup, la Syndique s'adressant à la Greffière lui dit :

— Dis-voir, Fanny, quand nos hommes vont à leur tenable de la municipalité, ils ne peuvent pas rentrer directement à la maison sans passer par l'auberge, d'où le garde doit souvent les déloger, ce qui n'a pas trop bonne façon pour des hommes d'autorité et qui, il s'en faudrait peu, voudraient encore aller par le Grand Conseil, tandis que nous, il faut qu'ils soient en ordre quand ils sortent et il faut attendre leur rentrée sans nous accorder aucun plaisir.

— Oh! bien voilà, dit la Fanny, on a encore les bonnes tasses de café ou de thé qu'on se fait et dont ils ne savent rien.

— Qu'est-ce que c'est que ça! ne font-ils pas encore de temps en temps un petit extra en sortant de la municipalité! J'ai réfléchi, il nous faut, les trois, faire aussi un extra. Qu'en dis-tu, Zabeau?

— Eh bien, oui, il faudra voir, mais ce sera bien difficile.

— Oh! j'ai pensé à tout, riposte la Syndique, ils vont bientôt faire les mises des bois, ce sera le moment de profiter.

L'affaire admise en principe, la Syndique propose de fournir le jambon, la Greffière apportera le vin et la femme de l'huissier sera chargée du pain. La fête aura lieu dans la chambre de derrière du Syndic; on ne sera pas dérangé.

En femme pratique, la Syndique, qui pense à tout, même à certaines affaires communales qu'oublie son mari, dit :

— Ce n'est pas tout que ça, il va se passer quelque temps avant les mises, et, comme nous aurons l'occasion d'en parler, que les murs ont des oreilles et que la chose doit rester secrète, il est entendu que nous appellerons le jambon *bon cœur*, le pain sera le *chagrin* et le vin sera *patience*, de sorte que personne n'y comprendra rien, pas même la fine mouche de Mariette qui ne perd pas un mot de ce qui se dit devant elle.

Le jour si impatiemment attendu, les fonctionnaires communaux partent pour les mises; la journée est belle, la rentrée sera tardive; les dames, dans la jubilation, sont exactes au rendez-vous.

La Zabeau à l'huissier la première a posé couteau et fourchette. M^{me} la Syndique l'encourage à se servir, à quoi elle répond :

— Je suis tant pleine de *chagrin*, que je ne puis manger de *bon cœur*, il nous faut reprendre *patience*.

X.

Les pieds dans le plat. — Au sortir de la représentation de bienfaisance :

— Mademoiselle, vous avez rendu le rôle de Marguerite divinement bien.

— Flatteur! vous savez bien que pour le jouer convenablement, il faut être jeune et belle!

— Mais, mademoiselle, vous avez précisément montré le contraire....

LOU PATOIS DAO VESIN

C'EST le rôle du *Conteur* de défendre la cause du patois en général et celle du patois vaudois, en particulier.

Voici, pour varier un peu, deux jolies chansons populaires en patois d'Undervelier (Jura-Bernois). Elles sont extraites du « Dictionnaire historique des paroisses de l'Evêché de Bâle », par M. A. Daucourt.

I ai in aimant.

I

Maman, i ai in aimant
Che piaigin!
Ai me vint revoi bin sevant
Ai l'é enne bonne pai derie
Pai devaint,
Voili ses agréments.

II

Ai l'é le nai pointu
Ci bossu,
Lés tchaimbes che tordjus,
Enne goördge sain pareil
Comme an n'ont djemais vu
Ni cognu,
Fendu djainque és areilles,
Ai peu le pois tonju.

III

Ai vint daint mai mâgeon
Ni mignon,
Tchermay totes ses faiçons,
Che grandes
D'tin demé pie de long.

IV

O ouais! i ne sais que pensay
De ci bossu,
C'a le bouebe di gros mairtchaid,
Et s'ai vint ai aivoi des afaints
Ai ressemblerait tot pitie en iote père
Dain tos ses agréments.

V

En les ont mairiay
Tos les dous.
Le tiurie en riant de voi veni
Ci bossu
Se présentay ai mairiay
En ont sannay les siuehtes
Po le commun ressembray.

Tiaint veux-te te mairiay?

I

Djeain Nicolas, mon petit fleu, mon aimi,
Tiaint veux-te te mairiay, dis le me, dis?
Tiaint i serai gros, mai mère, qui vos l'dis
Ce n'a pe mitenaint, qui seus peté, ô dé nani.

II

Djeain Nicolas, mon peté fleu, mon aimi,
Aivo tiu veux-te te mairiay, dis le me, dis?
Aivo lai fête di roi, mai mère, qui vos l'dis,
Ce n'a pe lai boirdgiere des tchievres, ô dé nani.

III

Djeain Nicolas, mon peté fleu, mon aimi,
Vou lai veux-te mannay, dis le me, dis?
Dain in bé tchéte, mai mère, qui vos l'dis, [nani.
Ce n'a pe dain enne lodge de tchairbonnie, ô dé

IV

Djeain Nicolas, mon peté fleu, mon aimi,
Aivo quoi lai veute mannay, dis le me, dis?
Aivo enne voiture, mai mère, qui l'dis,
Ce n'a pe aivo enne tchairratte, ô dé nani.

V

Djeain Nicolas, mon peté fleu, mon aimi,
Que iy veute bayé ai maindgie, dis le me, dis?
I iy veux bayé ai maindgie dés bés reutis, mai
[mère, qui vos l'dis,
Nian pe des paloures de pomates, ô dé nani.

C'est la faute à Médor. — Une dame à sa jeune amie, mariée depuis peu :

— Tu bats Médor! Qu'a-t-il donc fait?

— J'avais apprêté pour le dîner un plat de mon invention : de la queue de bœuf aux radis; mais mon mari n'a pas voulu y toucher; je le donne alors à Médor, et ce vilain gourmand s'en éloigne avec une mine de dégoût!

BEAULIEU

BEAULIEU, qui vient de voir l'admirable Exposition suisse d'agriculture, faisait partie d'une vaste propriété comprenant jadis des terres appelées Es Bergières, soit le Grand-Pré, au centre, le Champ des Colisses au-des-